



**LYCÉE
PROFESSIONNEL**
NOTRE-DAME

**Dispositions particulières d'inscription pour la
rentrée 2021
suite aux mesures sanitaires COVID 19**

Madame, Monsieur,

Suite aux mesures prises par le gouvernement relatives à la pandémie du COVID 19, nous avons dû changer notre façon de procéder pour l'inscription de votre enfant pour la rentrée 2021. Tous les rendez-vous d'inscription sont annulés et remplacés par la procédure suivante :

- vous devez remplir le document « dossier d'inscription » et le retourner au lycée Notre Dame avec les documents suivants :
 - copie des bulletins de notes 2020-2021 et 2019-2020,
 - une photo d'identité à coller sur la fiche d'inscription,
 - le cas échéant les documents demandés dans la rubrique « bourses » et « élèves à besoins éducatifs particuliers »
 - parents séparés : le jugement de divorce ou tout document attestant de la séparation ainsi qu'un document signé des 2 parents attestant de leur accord quant à l'inscription de votre enfant dans un établissement privé.
 - Un chèque de 15 Euros pour les frais de dossier.

- Dès réception de ce dossier complet, nous l'examinerons et, selon les éléments collectés :
 - Nous vous recontacterons pour plus d'informations et un éventuel rendez-vous téléphonique,
 - Ou nous vous ferons parvenir directement la confirmation d'inscription de votre enfant au lycée Notre Dame.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un message à Madame Emmanuelle Perez sur la boîte mail suivante : secretariat.ndredon@gmail.com.

Prenez soin de vous et à très bientôt !

Jean-Philippe GRANDPIERRON
Chef d'Etablissement

TARIFS 2021-2022

Le lycée propose plusieurs modes de règlement :

- Le prélèvement automatique mensuel,
- Le règlement à réception de la facture trimestrielle par chèque ou espèces.

Ce tarif est forfaitaire et tient compte des périodes de stages des élèves.

↳ FRAIS DE SCOLARITE :

La contribution des familles est de 215 € par trimestre.

↳ REPAS pour les DEMI-PENSIONNAIRES

Prix du repas: 5.80 € : chargement sur carte

- Partie fixe : 3.15 € par repas sur la facture trimestrielle,
- Partie alimentaire : 2.65 €.

↳ REPAS pour les EXTERNES : Occasionnellement, un élève externe peut déjeuner au lycée. Prix du repas : 6 €.

↳ INTERNAT (à l'ISSAT de Redon) : 887 € par trimestre. Pour les internes, les 3 repas de la journée sont pris en compte dans la facture trimestrielle.

*Pour toute information d'ordre comptable, vous pouvez contacter
Mme Karine GRIERE au 02.99.71.22.56 ou par mail comptabilite@lpnotredameredon.org*

LES AIDES FINANCIERES

L'allocation de rentrée scolaire

Pour la rentrée 2020, le montant de l'allocation de rentrée scolaire était de 503,91 € par enfant de 15 à 18 ans. Les ressources de l'année 2019 ne devaient pas dépasser :

- seuil pour 1 enfant : 24.697 euros par an
- seuil pour 2 enfants : 30.396 euros par an
- seuil pour 3 enfants : 36.095 euros par an
- seuil pour 4 enfants : 41.794 euros par an
- pour chaque enfant supplémentaire : + 5.699 euros

L'allocation de rentrée scolaire est versée directement par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA). Vous pouvez déclarer le nombre d'enfants scolarisés de – de 18 ans directement sur le site de la CAF.

Les bourses de lycée

Les parents des élèves de troisième de collège sont invités à déposer un dossier de demande de bourse nationale de lycée au collège où l'enfant est scolarisé en 2020-2021. Renseignez-vous auprès de l'administration du collège de votre enfant à partir de mars 2021.

Les bourses nationales de lycée sont obtenues en fonction de 2 critères :

- Les ressources des familles : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus 2020 et 2021 peuvent être pris en compte.
- Le nombre d'enfants à charge.

En fonction de ces données, elles se déclinent en 6 échelons, le montant annuel de la bourse varie entre 441 euros pour le premier échelon et 933 euros pour le sixième échelon (données pour l'année scolaire 2020-2021). Les bourses sont versées en 3 fois, à la fin de chaque trimestre. Le montant alloué est déduit de la facture de scolarité trimestrielle.

Bourse au mérite : complément de la bourse de lycée, elle varie en fonction de l'échelon de la bourse, de 402 euros (1^{er} échelon) à 1002 euros (6^{ème} échelon). La bourse au mérite est versée en trois fois en même temps que la bourse de lycée. Pour l'obtenir, il faut que l'élève boursier ait obtenu une mention Bien ou Très Bien à son DNB.

Prime Internat : la prime varie de 258 € (1^{er} échelon) jusqu'à 423 € (6^{ème} échelon) et est versée en 3 fois.

Il existe également une campagne complémentaire de bourse en septembre 2021 pour les situations suivantes :

- ↳ En raison d'un changement récent de la situation familiale (décès de l'un des parents, divorce des parents ou séparation attestée, résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision du juge).
- ↳ En fonction de la formation suivie ou de l'origine de l'élève :
 - Elèves scolarisés en lycée dans les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire,
 - Elèves issus de DIMA (alternance) en Lycée Pro ou CFA,
 - Elèves entrant en 3^{ème} Prépa-Métiers,
 - Lycéen redoublant une 2^{ème} année de CAP ou une classe de terminale, non boursiers l'année précédente,
 - Elèves scolarisés l'année précédente dans les collectivités d'outre-mer (autres que les départements d'outre-mer),
 - Elèves issus d'une classe relevant du ministère de l'agriculture,
 - Elèves non scolarisés en 2020-2021 ou scolarisés à l'étranger,
 - Elèves en retour en formation initiale qualifiante.

Pour toute question relative aux bourses, vous pouvez contacter

Mme Emmanuelle PEREZ au 02.99.71.22.56 ou par mail secretariat.ndredon@gmail.com

LES TRANSPORTS

ILLE & VILAINE

Le lycée fournit les imprimés de transports SNCF et CARS SCOLAIRES.

MORBIHAN & LOIRE ATLANTIQUE

Pour tout renseignement, adressez-vous à la mairie de votre commune de résidence pour les cars et à la gare SNCF pour les trains.

REDON ↔ GUEMENE PENFAO (bus)

REDON ↔ BLAIN (bus)

REDON ↔ PONTCHATEAU (bus & train)

REDON-PONTCHATEAU
à peine 15 minutes en train

*Pour toute information relative aux transports, vous pouvez contacter
Mme MONNIER Edith au 02.99.71.22.56 ou par mail monnier.edith@laposte.net*